

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER

COMPTE RENDU Conseil de Communauté du 27 janvier 2009 Salle communale de Charbonnier les Mines

SEANCE du 27 janvier 2009

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 36
- Voix consultatives : 4

L'an deux mille neuf, le vingt sept janvier, à dix- huit heures trente, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Guy BOURGNE, à la salle polyvalente de Charbonnier.

Date de convocation : 16 janvier 2009

Présents:

Antoingt : Présents = BORY H. - *Excusée* : ROUSSEL C. *remplacée par* : GONTHIER E. (*suppléant*)

Beaulieu : Présents = BERNARD J.P. - JINGAND L.P. - MOUNIN D. (*suppléante*)

Bergonne : Présents = BARBECOT P. - BARDIAU C.

Boudes : Présents = BOULOC G. - LOOS T.

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. - BARBINI J. - ESBELIN N. - *Excusé* : IVORRA A. (*suppléant*)

Chalus : Présent = OLLE A. - *Excusés* : RALET B. - BOURGNE M. (*suppléante*)

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. - RIGAUD D. - *Excusée* : LESAIN N. *remplacée par* : MESTRE H. (*suppléante*)

Collanges : Présents = MERLE J. C - QUEFELEC F. - VAISSAIRE L. (*suppléante*)

Gignat : Présents = BESSON J.L. - SAIGNIE M.

Mareugheol : Présents = ROBICHON G.- LAURUT A. - *Excusé* : VEDEL A. (*suppléant*)

Moriat : Présents = LEGENDRE D - ROCHA G. - DAVID S. (*suppléante*)

Nonette : Présents = BERNARD M. - RAVEL P.

Orsonnette : Présents = GUEUGNOT J-P - NICHON J.

Saint Germain Lembron : Présents = BOURG F. - ROUX R. - LAGADEC J. - AGNESE G. (*suppléant*)

Saint Gervazy : Présents : BARTHOMEUF S. - AUZAT P

Vichel : Présent = CHABRIER R. - PIERZCHALA F. - *Excusée* : POULOSSIER M.L. (*suppléante*)

Villeneuve Lembron : *Présente* = LEROY V. - *Absent* : ULRICH J. - *remplacé par* : DUPIN K. (*suppléante*)

Assistent également à cette séance : J-P. DEMENUS, V. JUILLARD, F. CHAPUIS, J-F. LAURELUT, I. LASCOVITCH, F. CARITEAU
Agents de la communauté de communes ;

Ordre du jour :

1. Compte rendu des commissions et des travaux de la CCLVA ;
2. Personnel : réorganisation des services ; création d'emploi temporaire pour le clsh ; recrutement d'un stagiaire ;
3. Contrat Local de Développement : programme 2009 et modalité pour le dépôt des dossiers ;
4. Atelier artisanal sur le carreau de la mine à Charbonnier les Mines : avenants aux travaux ; contrat de location avec l'entreprise LBE ;
5. Quartier commercial à Charbonnier les Mines : plan de financement ; contrat avec le maître d'œuvre ;
6. Service de Soins Infirmier à Domicile : création d'un nouveau service avec Ardes Communauté ;
7. Questions diverses.

Monsieur le Président remercie le maire de la commune de Charbonnier les Mines et son conseil municipal pour l'accueil dans la salle communale.

Monsieur le Président met aux voix le **compte rendu de la séance du 2 décembre 2008**. Celui-ci n'appelant aucune observation de la part de l'assemblée, **il est approuvé à l'unanimité des voix**.

1. Compte rendu du travail des commissions et du bureau ;

☞ Réunion PLH avec Bassin Minier Montagne et Sauxillanges le 12 janvier : Monsieur le président informe les membres du conseil que la communauté de communes à été sollicitée par les communautés voisines de Bassin Minier Montagne et Sauxillanges pour mener une réflexion quant à la pertinence de la réalisation d'une étude de PLH, Programme de l'Habitat, en commun. Le président rappelle que le PLH est un outil qui doit permettre une programmation des logements sur le territoire et qui est rendu obligatoire à partir de 2010 pour l'obtention des subventions du Conseil Général lors de la réalisation d'opération de constructions neuves. Une rencontre avec les communautés de communes de Randan et de Limagne Bords d'Allier, qui ont déjà réalisé ce type de document doit avoir lieu fin février, un compte rendu de cette visite sera effectué lors d'un prochain conseil.

☞ Monsieur Pierre Ravel informe la communauté de la commission façades qui a eu lieu le matin même. Il précise que le chantier « patrimoine » se trouve actuellement au château de Saint Gervazy après avoir réalisé une sente à Bergonne. Les élus des deux communes concernées soulignent la qualité du travail effectué.

L'équipe environnement être intervenue sur les espaces communautaires des parcs d'activités, elle travaille sur le parc de Nonette et interviendra dans les prochains jours sur Saint Gervazy pour un nettoyage des berges de la Volave.

☞ Réunion sur la carrière de Beaulieu le 13 janvier : Monsieur BERNARD, maire de Beaulieu, informe les délégués communautaires du projet de la société Tarmac. Monsieur LECLoux, de la Société Tarmac est venue présenter son projet d'installation sur la commune de Beaulieu. Cette réunion en présence des techniciens et des président et vice présidents de la communauté de communes à permis une prise de connaissance de ce projet. La commune de Charbonnier, riveraine du projet souhaite avoir des précisions et rencontrer la société et se rapprochera pour se faire de Monsieur LECLoux.

☞ Commission économique le 19 janvier : Monsieur le Président fait une présentation des nouveaux porteurs de projets rencontrés dans le cadre de la commercialisation du Parc d'Activités des Coustilles. Puis, il informe les membres du Conseil de la volonté d'engager les études préalables à la création d'un « village artisanal » (environ 4 modules artisanaux) sur le Parc d'Activités des Coustilles.

Monsieur Roux demande à faire partie de la Commission économique, cette requête n'amenant pas d'opposition, il sera désormais convié aux commissions.

☞ Réunion pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire le 22 janvier, Monsieur QUEFELEC précise que cette réunion avait pour but de réfléchir à une possible réorganisation de l'Agence Local du Tourisme d'Issoire en Office de Tourisme Intercommunautaire. Une réflexion plus poussée doit être menée pour connaître les modalités de réorganisation et les modifications que cela pourrait engendrer pour les territoires, l'idée étant de chercher à réaliser des économies d'échelle. Afin de mieux appréhender le sujet, une journée de rencontre avec le SMAT du Haut Allier qui est déjà organisé de cette manière va être proposée dans les semaines à venir.

2. Personnel : réorganisation des services ; création d'emploi temporaire pour le clsh ; recrutement d'un stagiaire :

☞ Réorganisation de services :

J. Pierre DEMENUS a annoncé en début d'année son désir de quitter la CCLVA pour rejoindre le poste de Directeur Général des Services à la ville des **Martres de Veyre**. Il intégrera ses nouvelles fonctions le 1^{er} février.

Il est donc nécessaire de réorganiser le fonctionnement de la Communauté de Communes.

Le bureau s'est réuni le 8 janvier pour examiner les solutions. Après en avoir débattu, il propose la promotion interne de Mlle Valérie JUILLARD. Monsieur le Président suggère de profiter des quelques semaines à venir pour cibler le besoin en recrutement en fonction des nécessités de la structure.

Proposition : avenant n°1 au contrat de Mlle Valérie JUILLARD

Monsieur le Président propose l'avenant suivant au contrat de Mlle Valérie JUILLARD signé le 31 mai 2007

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

Mademoiselle Valérie JUILLARD est engagée pour assurer les fonctions de *Chargée de mission administration générale et suivi des procédures contractuelles* pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2009 jusqu'au 31 janvier 2012.

ARTICLE 3: REMUNERATION

Pour l'exécution du présent contrat, **Mademoiselle Valérie JUILLARD** percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 703, indice majoré 584 correspondant au 10^{ème} échelon de l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ainsi que le supplément familial de traitement et les primes éventuelles.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** les modifications apportées par l'avenant au contrat de Mlle JUILLARD Valérie ,
- **CHARGENT** Monsieur le président de faire exécuter les termes du présent contrat.

☞ solde de tous compte :

Monsieur Jean-Pierre DEMENUS dispose d'un reliquat d'heures qu'il ne pourra récupérer avant son départ, Monsieur le Président propose de régulariser cette situation et de procéder au règlement du solde de tous compte de M. J. P. Demenus.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** le versement du solde de tout compte du à Monsieur Demenus.
- **CHARGENT** Monsieur le président de réaliser les démarches et formalités nécessaires.

☞ création d'emploi temporaire pour le clsh :

Pour répondre aux besoins annuels d'encadrement au Clsh, Monsieur le Président propose de créer 8 postes d'adjoint d'animation temporaire et 2 postes de stagiaires BAFA pour l'année 2009.

La rémunération des emplois temporaires se fera sur la grille des adjoints d'animations, en fonction du temps de travail, de l'expérience et des diplômes des agents. Les stagiaires percevront une rémunération conforme à la réglementation de l'emploi de stagiaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT la création des 8 postes d'adjoints d'animation de 2nde Classe, lesquels seront rémunérés en fonction de leur expérience, du temps de travail qu'ils effectueront et de leur diplômes sur la grille des adjoints d'animation ;**
- **APPROUVENT la création de 2 postes de stagiaires par période de vacances lesquels percevront une indemnité de stage égale au tiers du SMIC, en fonction du temps de travail qu'ils effectueront.**

↳ **Information :** Mme Stéphanie Besnoun Sauvade ayant sollicité un congé parental de 7 mois du 1^{er} février au 31 août 2009, Monsieur le Président propose de prolonger le contrat de Thibault Coquillat pour cette même durée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT le remplacement de Mme Stéphanie Besnoun Sauvade lors de son congés parental par Monsieur Thibault Coquillat, qui se verra proposer un nouveau contrat du 1^{er} février 2009 au 31 août 2009 ;**
- **CHARGENT Monsieur le Président de l'exécution des termes du présent contrat.**

↳ **recrutement d'un stagiaire:**

Le Système d'Information Géographique, communément appelé « Cadastre numérisé » est opérationnel depuis quelques semaines. Pour favoriser le déploiement de cet outil auprès des communes et en faciliter l'usage quotidien par les secrétaires de mairies, le bureau propose de recruter pour une durée déterminée un(e) stagiaire spécialisé(e) sur cette problématique.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil pour établir une fiche de poste et de missions afin de recruter dès que possible un stagiaire. Sa rémunération serait égale au 1/3 du SMIC horaire, et la durée serait fonction de la convention à établir entre l'établissement d'origine et la CCLVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT le recrutement d'un stagiaire pour le SIG,**
- **CHARGENT Monsieur le président d'effectuer les démarches nécessaires.**

3. Contrat Local de Développement : programme 2009 et modalité pour le dépôt des dossiers ;

Programme CLD 2009 : le Conseil Général a adressé la liste des opérations retenues au titre du CLD 2009. Voir tableau ci-joint.

Modalités de demande de subvention : les communes doivent bâtir le dossier technique de leur opération avec les informations suivantes

- 1 note descriptive du projet (lieu, raison d'être, attentes...)
- 1 descriptif technique de l'opération (plan de situation, plan de réalisation, photos...)
- les devis
- 1 plan de financement
- la délibération du conseil municipal validant l'opération et le plan de financement
- les attestations de propriété si nécessaire
- une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général

Ce dossier en 2 exemplaires doit être remis à la CCLVA qui l'adresse au Conseil Général. Le dossier est examiné par les services techniques du Conseil Général, puis il passe en Commission Permanente. Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier et la réponse du Conseil Général (notification) est d'à peu près 2 mois.

Lorsque le Conseil Général notifie son accord sur une opération, celle-ci doit recevoir un commencement d'exécution dans les 12 mois qui suivent. L'opération doit ensuite être soldée dans les 18 mois suivants.

Pour le versement d'acompte de subvention, adresser des ordres de services en précisant leur montant, ou des factures mandatées accompagnées d'un tableau récapitulatif visé par le Percepteur.

Les demandes de versement d'acompte doivent transiter par la CCLVA.

4. Atelier artisanal sur le carreau de la mine à Charbonnier les Mines : avenants aux travaux ; contrat de location avec l'entreprise LBE ;

↳ **Avenant aux travaux :**

Compte tenu des aléas de chantier, des travaux supplémentaires ont du être entrepris pour la réhabilitation de l'atelier artisanal du carreau de la mine à Charbonnier les Mines.

Monsieur le Président propose au Conseil de valider l'avenant suivant :

Lot 6 : Chauffage électrique plomberie sanitaire ventilation
 Montant du marché de travaux : 94 457.73 €uros
 Montant de l'avenant : 7 979.05 €uros
 Nouveau montant : 102 436.78 €uros
 Variation : 8.45 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** l'avenant proposé concernant le Lot 6 Chauffage électrique plomberie Sanitaire
- **AUTORISENT** Monsieur le président à signer cet avenant,
- **CHARGENT** Monsieur le président d'effectuer les démarches nécessaires à son exécution.

Pour information, voici l'état récapitulatif définitif des travaux :

Lots	Entreprises	Montant travaux suiv. marché H.T.	Montant travaux en moins H.T.	Montant travaux en plus H.T.	Montant travaux réalisés H.T.
01 - Démolition Maçonnerie	MARQUES	10 851,30 €	995,00 €	600,00 € 180,00 €	10 636,30 €
02 - Menuiserie extérieure PVC Vitrierie Occultation	MAISONNEUVE	11 430,00 €	45,00 €		11 385,00 €
03 - Menuiserie bois	SAUVADET	4 848,75 €			4 848,75 €
04 - Plafond Doublage Plâtrerie Peinture	TIXIER	24 215,26 €			24 215,26 €
05 - Carrelage Faïence	SEA	7 444,21 €			7 444,21 €
06 - Chauffage électrique Plomberie Sanitaire Ventilation	COURTEIX	17 854,84 €		7 199,05 €	25 053,89 €
07 - Electricité	COURTEIX	17 813,37 €			17 813,37 €
TOTAL		94 457,73 €	1 040,00 €	7 979,05 €	101 396,78 €

↳ **Contrat de location avec l'entreprise LBE :**

Comme indiqué lors du dernier conseil communautaire, l'entreprise LBE (électricité générale) occupera les locaux de l'immeuble réhabilité. Les modalités de cette location sont les suivantes :

Loyer mensuel : 800 € HT

Durée : bail commercial de 9 ans, début de la location au 1^{er} février 2009

Modalités : les charges sont imputées à l'entreprise.

Monsieur le président demande à Monsieur Denis LEGENDRE de quitter la salle au moment des délibérations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** l'arrivée de l'entreprise LBE
- **AUTORISENT** Monsieur le président à établir le contrat de location et à faire pour cela appel au service d'un notaire,
- **AUTORISENT** Monsieur le président à signer ce contrat avec l'entreprise LBE.

5. Quartier commercial à Charbonnier les Mines : plan de financement ; contrat avec le maître d'œuvre :

↳ **Plan de financement :**

Après avoir rencontré la commune de Charbonnier les Mines et le maître d'œuvre du projet, les différents postes de dépenses retenus pour la réalisation du quartier commercial sont les suivants :

Acquisitions foncières + assurance : 80 000 €

Etudes et maîtrise d'Oeuvre : 98 000 €

Travaux : 715 000 €

Monsieur le Président propose d'adopter le plan de financement suivant et sollicite l'accord du Conseil pour déposer les demandes auprès des différents financeurs :

PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Général (Lignes Classiques) : 25 % plafonné à 460 000 € de dépenses	➤	115 000 €
Etat (FISAC) : 30 % hors abords et espaces verts	➤	267 711 €
Etat (DDR) : 13 %	➤	113 686 €
Conseil Régional (contrat Auvergne +) : 24%	➤	217 500 €
Communauté de Communes (emprunt) : 20 %	➤	178 000 €
Total	➤	893 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** le plan de financement présenté
- **AUTORISENT** le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs.

☞ **Contrat avec le maître d'oeuvre :**

Monsieur le Président propose que conformément à l'article L5211-17 du code des collectivités territoriales, la Communauté de Communes reprenne en son nom le contrat de maîtrise d'œuvre passé par la Commune avec le cabinet d'architecte BOSLOUP selon les modalités suivantes :

Rémunération : 65 700 € HT (10 % du coût travaux)

Déduction de la partie déjà réglée par la Commune : 3 469.88 € HT

Mission complémentaire EXE : 13 140 € HT

Coût total de la mission de Maîtrise d'oeuvre : 75 370.12 € HT

☞ **Contrat avec le contrôleur technique :**

De la même façon que pour la mission de maître d'œuvre, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes reprenne le contrat relatif à la mission de contrôle technique selon les modalités suivantes :

Rémunération : 7 400 € HT

Déduction de la partie déjà réglée par la Commune : 860 € HT

Coût total de la mission : 6 540 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil de Communauté :

- **APPROUVENT** La reprise par la communauté de communes du contrat de maîtrise d'œuvre,
- **APPROUVENT** la reprise du contrat relatif à la mission de contrôle,
- **AUTORISENT** le président à réaliser et signer les documents nécessaires à l'exécution de ces contrats.

Départ de 3 élus. (modification du nombre de votants).

6. Service de Soins Infirmier à Domicile : création d'un nouveau service avec Ardes Communauté :

Monsieur le Président donne les comptes rendus des différentes réunions qui se sont tenues pour examiner la réorganisation du Service de Soins Infirmier à Domicile entre les CC du Bassin Minier Montagne, d'Ardes et du Lembron Val d'Allier.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la proposition d'Ardes Communauté qui souhaite déposer auprès de la DDASS un dossier. Au vu du manque de clarté sur le projet et de la méthode et du manque de concertation avec Ardes Communauté pour la préparation de ce dossier, Monsieur le Président propose de faire une demande auprès du président d'Ardes Communauté pour qu'il vienne expliquer ce projet au conseil communautaire et propose d'ajourner la réponse.

7. Questions diverses :

Révision statutaire : rappel aux communes qui n'ont pas délibéré pour la révision des statuts qu'elles doivent faire parvenir leur délibération à la communauté de communes dans les meilleurs délais.

Monsieur Rocha évoque l'obligation pour les communes de l'entretien des bornes incendie. Il s'interroge quant à la possibilité de mutualiser cet entretien au niveau de la communauté de communes. La communauté de communes va se rapprocher des services compétents et voir les possibilités offertes par un contrat groupé ou une consultation collective.

Monsieur le président remercie vivement Monsieur Jean-Pierre DEMENUS, pour le travail effectué pendant les 7 dernières années et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président lève la séance à 21H00.